

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCO, Céline SAVARY, Lionel LE BERRE, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Antoine LEGOUBEY, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT, Liliane FRERET, Martine AUDRAIN, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER, Christiane VULVERT, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS *procuration à Hervé de VANSSAY, Anne LE GRAND.*

Monsieur Éric LALANDE est désigné secrétaire de séance.

Question n° 1

Edition 2020 de la Foire

Le contexte sanitaire actuel ne permettant pas de maintenir la Foire Sainte-Croix dans sa forme traditionnelle, Madame la Maire présente au Conseil Municipal un projet de petite foire recentrée sur l'agriculture et le terroir local.

Cette édition exceptionnelle se déroulerait sur 2 jours (vendredi et samedi), et serait limitée aux domaines suivants : Festival de l'élevage, concours ovin, matériels et bâtiments agricoles, jardinage et motoculture, vins et gastronomie, présence équine (sous réserve de demandes), et manèges forains.

Ainsi, les déballeurs, hall de l'habitat, chiens, volailles, rôtisseurs et tentes seront exclus.

Les commerçants et artisans locaux seront prioritaires pour la tenue des stands buvettes et restauration.

Il est proposé de ne pas annuler la partie manèges afin de ne pas rompre le contact avec les forains.

Recentrée sur 3 hectares au lieu de 30 habituellement, cette nouvelle dimension permettra de clôturer le site au moyen de barrières Eras financées par le Conseil Départemental de la Manche et d'instaurer le comptage des visiteurs afin de respecter la jauge en vigueur.

Le budget prévisionnel est distribué aux membres du Conseil Municipal et s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Gardiennage - sécurité	35 000 €	Exposants	40 000€
Communication	30 000 €	Conseil Départemental	30 000€
Médiateurs	5 000 €	Conseil Régional	15 000€
Sonorisation	4 000 €	Partenaires privés	5 000€
Sécurité et contrôle des manèges	3 500 €		
Croix rouge	2 000 €		
Sanitaire - nettoyage	2 000 €		
imprévu \approx 10%	8 500 €		
Total	90 000 €	Total	90 000€

Le budget communication et gardiennage sont maintenus à leur échelle habituelle puisqu'un effort de communication devra être fourni d'une part pour annoncer la tenue de la foire dans les médias, mais aussi pour communiquer sur les gestes barrières.

La société de sécurité sera chargée d'effectuer les comptages aux entrées et aux sorties, de faire respecter le port du masque et les règles de distanciation physique, et d'empêcher les exposants non retenus de s'installer.

La perte importante de recettes « exposants » (370 000€ habituellement) nécessite de se tourner vers des financeurs extérieurs à savoir le département et la région, respectivement pour 30 000€ et 15 000€. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les responsables de ces collectivités.

Des réponses sont apportées aux questionnements des conseillers :

Le nombre d'exposants que cela représenterait n'est pas encore déterminé. Il conviendra de travailler avec le régisseur afin de revoir le plan, de créer des stands plus importants, plus éloignés les uns des autres.

Les critères de sélection des exposants agricoles seront déterminés en Commission (où mettre le curseur entre ceux qui seront acceptés ou non, sélection des professions para-agricoles comme les banques et assurances...).

Les chevaux pourront être acceptés mais aucun représentant du monde équin n'a pour le moment pris contact avec la Mairie. Ils pourront être éventuellement inclus dans l'espace fermé.

Les règles de distanciation seront faites respectées par les agents de sécurité présents. Un travail de communication et de marquage au sol devra être effectué par la Mairie.

Lors des concours, ce seront les organisateurs qui seront chargés de faire appliquer les gestes barrières.

Aucun visiteur ne pourra entrer sur le site s'il ne porte pas de masque.

Il n'y aura pas de tente de restauration. Les repas seront pris à emporter afin de ne pas créer de groupes statiques.

L'attrait de la fête foraine va rendre plus difficile le contrôle des mesures de distanciation, ainsi que le comptage des visiteurs. La zone sera organisée de façon à ce que l'espace soit le plus clos possible, et des agents de sécurité seront en permanence sur place.

Les parkings seront gérés comme lors de la Foire Saint Thomas : pas besoin de recourir aux personnels bénévoles, ni de louer des terrains supplémentaires.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 voix contre (Antoine LEGOUBEY) et 4 absentions (C. VULVERT, H. DE VANSSAY, A. LE GRAND, J. LECHEVALLIER), le Conseil Municipal décide d'adapter l'édition 2020 de la Foire au contexte sanitaire :

- Réduire la foire à 2 jours au lieu de 3 ;
- La recentrer sur l'agriculture et la valorisation des produits normands afin de soutenir les acteurs économiques locaux ;
- Mettre en place un site fermé afin de respecter la jauge de visiteurs en vigueur, avec des allées élargies et les précautions sanitaires requises (gel, masque obligatoire, rappels réguliers des gestes barrières) ;
- Supprimer les déballeurs, l'allée des rôtisseurs, et les autres exposants ;
- Demander l'aide financière de la Région Normandie à hauteur de 15 000€ au titre de la valorisation des produits normands, demander l'aide financière du Conseil Départemental de la Manche à hauteur de 30 000€, ainsi que l'aide de partenaires privés ;
- La présenter avec un nom sensiblement différent afin d'éviter toute confusion avec la Foire Sainte-Croix.